

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LIGUE

Séance du 21 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Faulquemont

Présents :

Président : Pierre BLANCHARD

Emmanuel BARCELO	Michel GROSS	Julie PILLETTE (points 1 à 8)
Nicole BERNARD	Françoise LAPICQUE	Christophe PORTE
Philippe BOLMONT	Jean-Emmanuel LEGRY	Corinne STOFFEL
Philippe BORDES	Adeline LENGERT	Dominique THIRION
Yohan DECLOMESNIL	Jean-Claude LIEBON	
Jean-Marie DEPARDIEU	Michel MARTIN	
Hervé VAZART (CD10)	Catherine GERMAIN (CD55)	Nicolas VEJUX (CD67)
Claude BERNARDIN (CD54)	Françoise NOMINE (CD57)	

Excusés :

Jean-Luc HOSY	Julien DUPONT (CD08)	Etienne ROBERT (CD88)
Anthony SCREMIN	Alain PERRON (CD51)	
Bernard SIMONIN	Yann DEPRE (CD52)	

Absent :

Claude SPIECKER (CD68)

Assistent :

Vincent BLANCHARD, Directeur Général des Services
Pierre LEGENDRE, Conseiller Technique Sportif
Mickaël MEVELLEC, Conseiller Technique Sportif
Guillaume SIMONIN, Conseiller Technique Sportif

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Le Président, Pierre BLANCHARD, ouvre la séance à 10h00 en souhaitant la bienvenue aux participants.

POINT 0 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE LIGUE DU 7 JANVIER 2017 (Jean-Claude LIEBON)

Le Secrétaire Général rappelle la procédure d'adoption des comptes rendus telle qu'elle est définie dans le règlement intérieur (article 18.3) :

Ce procès-verbal est adressé aux membres du Conseil de Ligue par voie électronique pour relecture dans un délai de huit jours maximum.

Avec les modifications qui lui ont été éventuellement apportées sur observations des membres du Conseil de Ligue ayant assisté à la séance, le Président le renvoie pour approbation dans un délai de huit jours maximum, au plus tard le jour de la séance suivante. C'est cette procédure qui s'appliquera à partir du Conseil de Ligue d'aujourd'hui.

En ce qui concerne le PV du Conseil de Ligue du 7 janvier 2017, nous ne pouvons pas matériellement l'appliquer, et donc exceptionnellement il vous est demandé de l'adopter aujourd'hui. Par rapport au document qui a été transmis initialement, ont été prises en compte deux modifications qui concernent la syntaxe et une à la demande de l'intervenant dans les questions diverses.

Le procès-verbal est adopté par les 22 présents.

POINT 1 - INFORMATIONS DU PRESIDENT (Pierre BLANCHARD)

Le Président participera début mars à Metz à une réunion organisée par Jean-Paul OMEYER, Président de la Commission Sport de la Région Grand Est, et concernant la présentation des nouveaux dispositifs de la politique sportive régionale.

Il rencontrera le 16 février à Metz le DTN Pascal BERREST ainsi que Bernard BOUSIGUE afin de finaliser l'ETR et préciser les missions des CTS.

Ensuite il va contacter les Présidents des Ligues de Bourgogne et Franche Comté pour les informer qu'il n'y aura pas de réunion de zone durant les Internationaux Jeunes de Metz en février et leur proposera l'organisation d'un colloque lors des Euro Mini Champ's qui auront lieu à Schiltigheim. Il demande à Michel MARTIN de s'occuper de son organisation matérielle.

Il annonce aussi la consultation faite par la FFTT sur les championnats de France des Régions, consultation qui demande entre autre si les ligues seraient favorables pour une compétition sur 3 jours regroupant l'ensemble des tableaux, et pour savoir si les ligues envisagent d'engager des équipes dans toutes les catégories.

Il informe les élus d'un prochain contrôle URSSAF concernant l'ancienne Ligue d'Alsace.

POINT 2 - RETOUR SUR L'AG DU 7 JANVIER 2017 (Pierre BLANCHARD)

Le Président fait part de sa satisfaction concernant le nombre de clubs présent à cette AG et remercie les organisateurs de la Ligue de Lorraine pour l'excellente organisation.

Il se félicite du choix retenu pour les élections au Conseil de Ligue, le scrutin de liste ayant permis d'avoir des personnes qui souhaitent s'impliquer pleinement dans l'activité de la Ligue.

POINT 3 - COMPOSITION DES COMMISSIONS REGIONALES (Jean-Claude LIEBON)

Le Secrétaire Général remercie l'ensemble des Présidents de commission pour avoir réussi, dans un laps de temps très court, à constituer leurs différentes commissions.

Les commissions sont présentées et l'Instance Régionale de Discipline est complétée par Patrick SOILOT du comité des Ardennes.

Toutes les compositions de commissions sont validées à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

POINT 4 - PRESENTATION DU PRE-PROJET ASSOCIATIF GLOBAL (Julie PILLETTE)

Julie PILLETTE et Pierre LEGENDRE présentent le pré-projet associatif qui a été transmis par mél aux membres du Conseil.

Ils précisent que ce document a été élaboré en se basant sur les travaux des différentes commissions mises en place par le comité de pilotage dans le cadre de la préparation de la fusion.

Avoir un projet associatif global est obligatoire vis-à-vis de nos partenaires et en particulier du Conseil Régional et du CNDS, et il doit être pluriannuel (basé sur une olympiade).

Cela doit aussi être un document de travail pour la Ligue quant à son activité au cours de l'olympiade.

Il est demandé par la Présidente de la CSR que dans le pré-projet ne figurent pas de données chiffrées, rien n'ayant encore été acté.

Le projet associatif global doit servir de base de travail pour l'élaboration des projets des comités en mettant en avant leur spécificité.

Il doit aussi correspondre aux attentes des comités départementaux.

POINT 5 - LA GESTION DE L'ACTIVITE (Corinne STOFFEL)

La Vice-Présidente Corinne STOFFEL rappelle qu'en ce qui concerne le sportif, consigne est donnée à la CSR de se focaliser sur les compétitions régionales de façon à être opérationnelle pour le 1^{er} juillet 2017, sauf pour le championnat par équipes, qui demande une réflexion approfondie pour permettre une bonne organisation territoriale.

En ce qui concerne les compétitions jeunes, l'implication des techniciens semble nécessaire. Les membres du Conseil de Ligue précisent que, pour les jeunes, il est très important d'éviter de longs déplacements, et de bien définir le rôle de chaque compétition.

Françoise LAPICQUE, Présidente de la CSR, fait état de l'avancée des réflexions à l'heure actuelle et souhaite à cet effet un échange avec les membres du Conseil de Ligue.

En ce qui concerne les compétitions individuelles (finales par classement et par catégories notamment), il ressort qu'il conviendra de faire au préalable une évaluation des possibilités d'accueil des salles avant de définir le nombre de participants. Mais le principe général est que chaque département puisse avoir au moins un représentant lors de ces finales.

Pour la Coupe de France des Clubs, il faut attendre de savoir l'avenir de cette compétition au niveau national, sachant que les clubs sont peu intéressés par cette compétition.

Concernant les Vétérans, le principe d'organiser le championnat et la coupe sur la base d'inscriptions libres, avec une centralisation régionale et un début de compétition qui pourrait être fixé vers 10h00, semble convenir.

Au sujet du Critérium Fédéral, le principe d'une R1 à 16 participants (avec montée des 1ers en N2 et descente des derniers en R2) combinée à la mise en place de R2 territorialisées (sans descentes et sans obligation de participation à tous les tours), est à l'étude et ne soulève pas d'objections de la part des membres du Conseil de Ligue.

Pour le Critérium Fédéral féminin, une réflexion est engagée au niveau fédéral sur la participation des féminines avec les masculins. Le Conseil est d'accord pour que la Ligue soit pilote pour pratiquer une telle expérience. Autrement le Critérium Fédéral R1 féminine pourrait se faire sur le même lieu que les R2 masculines.

Yohan DECLOMESNIL, Président de la CRA, propose au Conseil de Ligue de prendre une délibération permettant à la CRA de valider, par délégation du Conseil de Ligue, les nominations des cadres de l'arbitrage.

Cela permettra plus de fluidité et de rapidité dans le traitement de ces validations.

Le Conseil de Ligue donne son accord à l'unanimité, sachant qu'il devra être informé à chaque réunion des nominations effectuées.

POINT 6 - LA TARIFICATION 2017-18 (Christophe PORTE)

Christophe PORTE, Vice-Président en charge des finances, présente le document qui fait la synthèse des tarifs actuellement en vigueur dans les anciennes ligues.

La plus grosse disparité concerne la tarification des licences avec un écart important entre l'ancienne ligue de Lorraine et les ligues d'Alsace et de Champagne-Ardenne.

Pour les engagements en championnat par équipes régional et au critérium fédéral il y a très peu de différence.

Christophe PORTE fait état de trois réflexions pour la tarification des licences :

- Alignement sur un prix moyen : cela fera une grosse augmentation pour les lorrains et une diminution pour les alsaciens et les champenois
- Tarif unique au niveau de la Ligue, les Comités fixant leur quote-part
- Tarif unique au niveau Ligue et Comités, possibilité aux Comités de fixer une cotisation départementale basée sur l'offre qu'ils font aux licenciés.

Le Président, Pierre BLANCHARD, rappelle qu'il s'est engagé en Assemblée Générale auprès des licenciés et des clubs pour un tarif identique de la licence pour l'ensemble de la Ligue dès la prochaine saison.

La discussion s'engage entre les membres du Conseil de Ligue, et la troisième proposition (tarification unique de la licence sur l'ensemble de la Ligue, cotisations départementales fixées par les comités départementaux) recueille l'assentiment général.

Christophe PORTE et les Trésoriers travailleront dans le sens de ces discussions pour proposer au prochain Bureau de Ligue, puis au Conseil de Ligue du mois d'avril, l'ensemble des tarifs définitifs de la saison 2017/2018.

En ce qui concerne les affiliations, il sera nécessaire d'affiner l'étude actuelle pour bien prendre en compte tout ce qui est inclus dans la quote-part Ligue et Comité.

Le Président rappelle bien qu'une des priorités reste que le niveau des recettes institutionnelles ne puisse diminuer.

A compter du 1^{er} juillet 2017, les opérations administratives seront gérées par la Ligue du Grand Est et tous les frais administratifs (affiliations, licences, engagements aux épreuves

régionales et au Critérium Fédéral, etc.) devront être payés par les clubs à la Ligue, cette dernière versant ensuite leur quote-part au Comité et à la Fédération.

En particulier pour les comités champenois, et en cas de besoin, le Président assure qu'il y aura un suivi régulier et possibilité d'avancer le versement des quotes-parts afin de leur éviter des difficultés de trésorerie.

POINT 7 - TECHNIQUE (Guillaume SIMONIN)

Guillaume SIMONIN fait le point sur la nouvelle organisation qui se met en place.

- Pôles espoirs : maintien des 3 pôles existants jusqu'en 2017-18. Ensuite, il doit y avoir une discussion avec la Région Grand Est, la Fédération, la DRDJSCS, pour connaître leur position sur le sujet, et pouvoir prendre une nouvelle position pour la rentrée scolaire de septembre 2018. Une décision en début d'année 2018 est prévue.

- Les stages régionaux : 2 types de stages, les stages "Performances" qui s'adresseront aux 35 à 40 meilleurs jeunes régionaux (internat obligatoire) et les stages "Progression" qui seront axés plus sur les poussins et benjamins. Il est rappelé que les stages régionaux sont ouverts en priorité à l'élite régionale et que c'est au niveau des départements d'organiser les stages s'adressant au plus grand nombre. Un jeune connaissant une progression fulgurante pourra toujours être incorporé aux stages régionaux.

- Au niveau de la facturation, le montant du stage sera imputé sur le compte club, ainsi que le paiement effectué (par le stagiaire, sa famille, son club ou autres).

- En ce qui concerne les formations, le pilotage sera fait par la Ligue avec implication des Comités très certainement au niveau du premier niveau de formation, mais la Fédération réfléchit aujourd'hui à une nouvelle pyramide des formations techniques. Les tarifs de formation seront uniformisés a minima au niveau des coûts pédagogiques. La Ligue confirme son intérêt dans le fait de coupler un stage départemental avec une formation d'AF/JAF.

- Guillaume SIMONIN présente ensuite les critères applicables pour être sélectionné dans l'équipe Ligue du Grand Est. Aucune opposition du Conseil à ces critères.

- il précise aussi que l'organisation annuelle d'un colloque régional des cadres techniques lui semble intéressante et devra être étudiée.

Une proposition des tarifs pour les indemnités des cadres techniques est présentée et adoptée à l'unanimité, et sera applicable dès les stages et sorties de février.

Concernant l'avenir des Internationaux Jeunes, et compte tenu du fait que la Région Grand Est ne subventionnera plus qu'un seul « Internationaux Jeunes du Grand Est » par an, ce sont les Internationaux Jeunes de Lorraine qui seront renommés et conservés (plus anciens, plus établis, regroupant le plus grand nombre de joueurs et de délégations).

Pour les anciens Internationaux Jeunes d'Alsace et de Champagne-Ardenne, la Ligue est évidemment favorable à leur maintien sous une autre forme (organisation d'un club ou d'un département, éventuellement combinée). L'apport et l'aide de la Ligue, tout comme la contrepartie, seront à étudier sur propositions des comités départementaux et clubs concernés.

POINT 8 - LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION (Philippe BOLMONT)

Philippe BOLMONT présente les différentes actions possibles permettant de favoriser le développement de nos comités et de nos clubs.

En ce qui concerne la conférence "Osons développer notre ping", Hervé VAZART, Président du comité de l'Aube, demande qu'elle soit organisée sur le territoire de son département.

Au niveau du Ping Santé, Julie PILLETTE rappelle qu'aujourd'hui le sport-santé n'a pas de système de fonctionnement uniformisé et qu'il nous faut prendre en compte les structurations propres aux anciens territoires.

Philippe BOLMONT termine sa présentation en souhaitant qu'au niveau de chaque département il y ait un référent développement.

POINT 9 - FONCTIONNEMENT GENERAL et ETAT DES LIEUX DES SERVICES REGIONAUX – INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (Vincent BLANCHARD)

Le Directeur Général des Services, Vincent BLANCHARD, présente le tableau des effectifs des services régionaux à ce jour. La réorganisation des missions devra être discutée avec les professionnels concernés pour être opérationnelle et au service du projet des élus au 1^{er} juillet 2017.

Le Président Pierre BLANCHARD annonce qu'il va rencontrer l'ensemble des salariés de la Ligue dans les deux mois prochains.

En ce qui concerne les remboursements des frais, il est rappelé que chaque membre du Conseil recevra une fiche de remboursement de frais, qui peut être transmise par mél, sauf en cas de justificatif à fournir. Pour ceux qui n'ont pas encore fourni de RIB, ils devront le fournir avec leur 1^{ère} demande de remboursement.

Il convient d'adresser les originaux des factures avec sa note de frais pour être remboursé.

POINT 10 - POINT FINANCIER (Dominique THIRION)

Dominique THIRION rappelle que toutes les opérations antérieures au 7 janvier 2017 doivent être réglées par les anciennes ligues.

A compter du 7 janvier, date de la fusion, toutes les factures doivent être transmises à la Ligue qui en effectuera le règlement.

Il demande à ce que les anciennes ligues transmettent les écritures et justificatifs des écritures depuis le 1^{er} juillet 2016, ainsi que les états mensuels et relevés des comptes bancaires.

Il faudra faire un choix en ce qui concerne le logiciel comptable entre "Sage", "EBP" et "Ciel".

Une rencontre a eu lieu avec le Crédit Mutuel pour fournir la liste des signataires et pour l'informer du changement d'intitulé.

Michel MARTIN demande si une mise en concurrence des banques a été faite.

La Ligue de Lorraine ayant une convention qui court jusqu'en 2020 avec le Crédit Mutuel, la réponse est négative, mais sera étudiée à la fin de la convention.

POINT 11 - REMISE DES RECOMPENSES DE FIN DE SAISON (Philippe BOLMONT)

Le Vice-Président Philippe BOLMONT précise que, jusqu'à présent, la Ligue de Lorraine organisait tous les ans une remise de récompense aux clubs, aux athlètes les plus méritants.

Le Président Pierre BLANCHARD demande son extension à toute la Ligue.
Les membres du Conseil de Ligue donnent leur accord sur le sujet et demandant de prendre en compte la question des distances pour la cérémonie.
Une proposition sera à faire par la Branche Animation, Développement, Promotion au prochain Conseil de Ligue.

POINT 12 - CHOIX DU NOUVEAU LOGO DE LA LIGUE (Pierre BLANCHARD)

La commission de réflexion N° 5 propose 7 types de logo au choix des membres du Conseil de Ligue, qu'elle a ordonné selon un vote interne.

Le Président propose dans un 1er temps de séparer en 2 lots les logos présentés puis, au sein du lot retenu, de désigner le futur logo de la Ligue du Grand Est.

Vote 1 : Lot A (7 voix) Lot B (12 voix) 2 abstentions

Vote 2 au sein du Lot B : Logo 4 (15 voix) Logo 5 (2 voix) Logo 6 (4 voix)

Le logo n°4 est retenu comme nouveau logo de la Ligue du Grand Est de Tennis de Table.

POINT 13 - NOUVEAU SITE INTERNET DE LA LIGUE (Philippe BOLMONT)

Philippe BOLMONT présente le cahier des charges transmis à l'ensemble des membres du Conseil de Ligue.

Christophe PORTE souhaite que dans le cahier des charges soit inclus une phrase demandant que le logiciel utilisé pour la réalisation du site soit libre et ouvert, permettant des évolutions futures tant en interne que par un autre prestataire.

Compte tenu du calendrier élaboré pour la mise en route du site, le choix du prestataire sera fait par le Bureau entre le 24 et 28 février 2017, par voie électronique sur présentation d'un rapport de synthèse préparé par Philippe BOLMONT.

POINT 14 - DIVERS

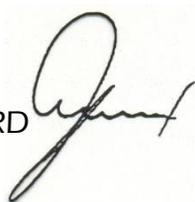
En ce qui concerne les feuilles de rencontres, compte tenu de la généralisation de l'outil GIRPE, les clubs ont le libre choix de commander des feuilles de rencontres soit à la FFTT, soit à la Ligue.

En ce qui concerne les indemnités de juge arbitrage, les anciennes CRA devront transmettre le fichier des juges arbitres à indemniser à Catherine BARBIER CARPENTIER au siège régional, ainsi que les RIB qu'elles ont en leur possession.

A compter du 1er juillet 2017, c'est la CRA de la LGETT qui gérera le sujet en fonction du choix de la désignation des juges arbitres.

La séance est levée à 15h55.

Le Président
Pierre BLANCHARD



Le Secrétaire Général
Jean-Claude LIEBON

